

## English and French

### Game rules for "Hunting French touch in NYC"

**ARTICLE 1 - ORGANIZING COMPANIES** The companies Family Way, EIRL, located at 13 avenue Jules Ferry. 92160 Antony, registered under the number RCS 851 406 132 (hereinafter the "Organising Company") is organising a Game, with no obligation to purchase, the terms and conditions of which are set out below.

**ARTICLE 2 - ANNOUNCEMENT OF THE GAME** The Game is accessible via a url link communicated on the social networks (instagram, facebook and other networks of the company, the event organiser and their partners ) and with mandatory entry of a valid email address

**ARTICLE 3 - TERMS AND CONDITIONS OF PARTICIPATION** This Game is open to any real person. In all cases, the participant must have a valid email address. Participation in the Game is limited to 1 participation per household.

To participate:

1. Login to the page [www.family-way.com](http://www.family-way.com) (the site) by going to the "Hunting French touch in NYC" page
2. Enter your email address.
3. Read the complete the game rules to download at the bottom of the page.
4. Click on "Play". You will then accept the game rules.
5. The 3 challenges will be sent to you by email within 24 to 48 hours. The game will be open until July 17th ..
6. On July 18, 3 winners will be drawn at random. They will have first had to find the right answers to the 3 challenges.

7. The reward for the winner will be communicated by email. The gift will then be made available to be picked up by the winner on NYC.

Participation in the Game is reserved for real persons who manually and personally validate their participation. Participation in the Game is strictly personal. It is therefore forbidden to play with an email address opened on behalf of another person. Only one email address per household will be allowed in the Game. Any proven intention of fraud or attempt to cheat demonstrated by a participant, in particular by creating false identities or using a computer robot, may be sanctioned by a formal and definitive prohibition to participate in the Game and to receive a prize in the event of a win. The Organizing Companies reserve the right to cancel the participation of anyone who has registered several times under different identities or by providing inaccurate information. The participants authorize all verifications concerning their identity, mailing address, email and, where applicable, the proof of purchase of the product that enabled them to participate in the Game, in order to enable the Organizing Companies to ensure that the latter comply with these full rules. To this end, the Organizing Companies reserve the right to require the participant to provide a copy of the documents attesting to these elements. Any request to this effect shall be notified by the Organizing Companies by email or post. The Organizing Companies reserve the right to exclude any participant from the Game for good:

- Having indicated a false identity or address or the identity or address of another person
- Having attempted to cheat, in particular by creating false identities allowing multiple registrations, by modifying a detail of their address or by using unfair processes such as software, robots or other process allowing to automate their participation without physical intervention
- And more generally contravening one or more provisions of these regulations. In the event of exclusion of a winner, the latter shall forfeit all his rights under these rules and in particular those related to obtaining the prize in question. Participation in the Game is

exclusively via the Internet in accordance with the terms and conditions described in Article 4 below. Any participation on plain paper or any other form is excluded. It is strictly forbidden, by any means whatsoever, to modify or attempt to modify the Game features, in particular in order to modify the results or any element determining the winners and the Prizes awarded to them. The Organizing Companies reserve the right to enforce equal opportunities between all participants, in particular through legal proceedings or any other means at their convenience. Participation in the Game implies unreserved acceptance of these rules in their entirety. The Organizing Companies guarantee to participants the reality of the Endowments, its complete impartiality with regard to the running of the Game, and the preservation, within the limits of its means, of a strict equality of opportunity between all participants.

#### **ARTICLE 4 - GRANTS and DESIGNATION OF THE WINNER**

The reward will be :

- a. Winner number 1 will win a NY Times ONE by Sacha Mallet.
- b. Winner number 2 will win a french book entitled "Family Way, des jeux de piste pour explorer NYC en famille."
- c. Winner number 3 will win a NYC poster illustrated by Paola Nauges.

The Organizing Companies decline all responsibility for any incidents and/or accidents that may occur during the event. No changes for any reason whatsoever may be requested by the winners. No consideration or financial equivalent of the winnings may be requested by the winners. Rewards are neither exchangeable nor refundable. In the event that, exceptionally, the reward cannot be awarded to the winner because of the latter (e.g.: address not found, invalidation of the entry form, non-compliance with the rules), the reward will not be put back into play.

## **ARTICLE 5 - RESPONSABILITY**

The Organising Company declines all responsibility for any incidents and/or accidents of any nature whatsoever that may occur during the game or as a result of the possession or use of the Endowments.

Règlement complet du JEU intitulé "Hunting French touch in NYC"  
proposé sur le site Family Way à l'occasion de l'événement Bastille's  
Day organisé par le consulat de France à NYC

### **ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE**

La société Family Way, EIRL, située au 13 avenue Jules Ferry. 92160 Antony, immatriculée sous le n° RCS 851 406 132 (Ci-après la « Société Organisatrice ») organise un Jeu, sans obligation d'achat dont les modalités sont exposées ci-dessous.

### **ARTICLE 2 - ANNONCE DU JEU**

Le Jeu est accessible sur le site internet [www.family-way.com](http://www.family-way.com) via un bouton intitulé "Hunting French touch in New York City".

Il peut aussi être annoncé sur tous les supports relayant l'événement organisé par le consulat général de France à New York ou par son partenaire "New York Flâneries".

Enfin, l'annonce sera relayée sur

[www.instagram.com/familywaynewyork](http://www.instagram.com/familywaynewyork) ou d'autres réseaux sociaux liés à la société.

### **ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION**

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure. Dans tous les cas, le participant devra posséder une adresse email valide. La participation au Jeu est limitée à 1 participation par foyer.

Pour participer :

2. Se connecter sur le site [www.family-way.com](http://www.family-way.com) (ci-après dénommé le « Site ») en se rendant sur le page "Hunting French touch in NYC".
3. Saisir votre adresse email.
4. Lire et accepter le présent règlement complet du Jeu en cochant la case prévue à cet effet sur le formulaire.

5. Cliquer sur Envoyer
6. Les 3 défis vous parviendront par email sous 24h à 48h. Le jeu sera ouvert jusqu'au 17 juillet..
7. Le 18 juillet, 3 gagnants seront tirés au sort. Ils auront au préalable dû trouver les bonnes réponses aux 3 challenges.
8. La récompense pour le gagnant sera communiquée par email. Le cadeau sera ensuite mis à disposition pour être récupéré par le gagnant sur NYC

La participation au Jeu est réservée aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation. La participation au Jeu est strictement personnelle.

Il est ainsi interdit de jouer avec une adresse électronique ouverte pour le compte d'une autre personne. Une seule et unique adresse électronique par foyer sera admise dans le cadre du Jeu.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment par la création de fausses identités ou l'utilisation de robot informatique, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Jeu et de recevoir un lot en cas de gain.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, domicile, adresse électronique, et le cas échéant les justificatifs d'achat du produit leur ayant permis de participer au Jeu, et ce afin de permettre à la Société Organisatrice de s'assurer du respect par ces derniers du présent règlement complet.

Pour ce faire, la Société Organisatrice se réserve le droit de requérir du participant la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments. Toute demande en ce sens sera notifiée par la Société Organisatrice par un courriel ou courrier postal.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de manière définitive du Jeu, tout participant :

- Ayant indiqué une identité ou une adresse fausse ou l'identité ou l'adresse d'une autre personne
- Ayant tenté de tricher, notamment en créant de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois, en modifiant un détail de leur adresse ou en utilisant des procédés déloyaux tels que logiciels, robots ou autre procédé permettant d'automatiser sa participation sans intervention physique
- Et plus généralement contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

En cas d'exclusion d'un gagnant, celui-ci se trouve déchu de l'ensemble de ses droits au titre du présent règlement et notamment ceux liés à l'obtention du lot mis en jeu. La participation au Jeu se fait exclusivement par Internet selon les modalités décrites à l'Article 4 ci après.

Toute participation sur papier libre ou toute autre forme est exclue. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gagnants et les Dotations qui leur sont attribués.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. La Société Organisatrice garantit aux participants la réalité des Dotations, son entière impartialité quant au déroulement du Jeu, et la préservation, dans la limite de ses moyens, d'une stricte égalité des chances entre tous les participants.

#### **ARTICLE 4 - DOTATIONS et DÉSIGNATION DU GAGNANT**

Sont mises en jeu, les dotations suivantes :

- a. Le gagnant Numéro 1 gagnera une UNE du NY Times réalisée par Sacha Mallet
- b. Le gagnant Numéro 2 gagnera un livre “ Family Way, des jeux de piste pour explorer NY en famille”
- c. Le gagnant numéro 3 gagnera une affiche de NYC illustrée par Paola Nauges.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance des Dotations attribuées.

Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé par les gagnants.

Aucune contrepartie ou équivalent financier des gains ne pourra être demandé par les gagnants. Les Dotations ne sont ni échangeables, ni remboursables.

Au cas où, à titre exceptionnel, la Dotation ne pourrait être remise au gagnant du fait de celui-ci (exemples : adresse introuvable, invalidation du formulaire de participation, non-respect du règlement), ces lots ne seront pas remis en jeu.

Les gagnants seront les personnes ayant obtenues 3 bonnes réponses et tirées au sort a la fin du jeu le 18 juillet 2020.

## **ARTICLE 5 - DROITS INCORPORELS**

La Société Organisatrice pourra dans le cas où le participant a laissé un témoignage lors de sa participation au jeu le diffuser et l’exploiter librement sur les supports numériques de Family Way (comme le site internet, la page Facebook, le compte Instagram) et de son partenaire New York Flâneries.

## **ARTICLE 6 - RESPONSABILITE**

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents de quelque nature que ce soit qui pourraient intervenir pendant la réalisation du jeu ou du fait de la mise en possession des Dotations ou de leur utilisation.

## **Article 7 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**



Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu sont destinées exclusivement à l'organisateur. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu ne pourront pas participer au jeu.

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu l'identité des gagnants, à savoir les initiales de leur nom, leur prénom ainsi que le code postal de leur lieu d'habitation (commune). Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter de l'annonce des gagnants.

### **Article 8 - ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou d'adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.